

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU
De la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt
Séance du 15 février 2018

L'an deux mille dix huit, le 15 février à 20H00

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, sur le site de Damvillers, après convocation légale, en date du 7 février 2018 sous la présidence de M. Jean Marie MISSLER.

Membres du bureau présents :

- ✓ M. BOURTEMBOURG Luc,
- ✓ M. BRELLE François,
- ✓ M. GEORGES Denis,
- ✓ M. GILLET Roger,
- ✓ M. HAUPTMANN Gérard,
- ✓ Mme HEINTZMANN Nicole,
- ✓ M. JACQUE Philippe,
- ✓ M. MAZET Thierry,
- ✓ M. MISSLER Jean Marie,
- ✓ M. MORIN Maurice,
- ✓ Mme PIERRET Suzanne,
- ✓ M. SELLIER Hubert,
- ✓ M. SPINELLI Gilles,
- ✓ M. STALARS Jacques,
- ✓ M. TRINOLI Massimo.

Membres du bureau excusés :

- ✓ Mme ANTOINE MALICK Jocelyne,
- ✓ M. COLLIN Bernard,
- ✓ M. LAMBERT Jean.

Participants non élus :

- ✓ M. Jean-Baptiste LEONARD.

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. M. Roger GILLET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande le rajout du point suivant :

- ✉ Acquisition des points d'apport volontaires de la Communauté de Communes d'Argonne Meuse.
- ✉ Cotisation au CAUE.

Ordre du jour :

1. Examen des comptes administratifs.
2. Examen des comptes de gestion.
3. Proposition d'une tarification jeunesse vacances hiver.
4. Admission en non valeur budget général.
5. Admission en non valeur budget ordures ménagères.
6. Acquisition des points d'apport volontaire de la Communauté de Communes d'Argonne Meuse.
7. Cotisation à Initiative Meuse.
8. Cotisation à SMD pépinière d'entreprises.
9. Cotisation au CAUE.
10. Concession de service public pour la gestion de la crèche « Les Cigognes » à Damvillers.
11. Subvention à l'office du tourisme.
12. Questions diverses.

1. EXAMEN DES COMPTES ADMINISTRATIFS

1.1 BUDGET GENERAL

Le bureau examine le compte administratif 2017 du budget général. Le Président présente les comptes et les grands équilibres.
Il présente les propositions d'affectations.
Le compte administratif du budget général et les affectations seront proposés au vote à l'occasion du prochain conseil communautaire.

1.2 BUDGET ORDURES MENAGERES

Le bureau examine le compte administratif 2017 du budget ordures ménagères. Le Président présente les comptes et les grands équilibres.
Il présente les propositions d'affectations.
Le compte administratif du budget ordures ménagères et les affectations seront proposés au vote à l'occasion du prochain conseil communautaire.

1.3 BUDGET MAISON DE SANTE DE SPINCOURT

Le bureau examine le compte administratif 2017 du budget maison de santé de Spincourt. Le Président présente les comptes et les grands équilibres.
Il présente les propositions d'affectations.
Le compte administratif du budget maison de santé de Spincourt et les affectations seront proposés au vote à l'occasion du prochain conseil communautaire.

1.4 BUDGET ZA D'ETON

Le bureau examine le compte administratif 2017 du budget ZA d'Eton. Le Président présente les comptes et les grands équilibres.

Il présente les propositions d'affectations.

Le compte administratif du budget ZA d'Eton et les affectations seront proposés au vote à l'occasion du prochain conseil communautaire.

1.5 BUDGET ZAE DE DAMVILLERS

Le bureau examine le compte administratif 2017 du budget ZAE de Damvillers. Le Président présente les comptes et les grands équilibres.

Il présente les propositions d'affectations.

Le compte administratif du budget ZAE de Damvillers et les affectations seront proposés au vote à l'occasion du prochain conseil communautaire.

2. EXAMEN DES COMPTES DE GESTION

2.1 BUDGET GENERAL

Le bureau examine les comptes de gestion du budget général 2017. Le Président informe les membres du bureau que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par la chef de poste de la trésorerie d'Étain Fresnes.

Après vérification, le compte de gestion établi par cette dernière, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion de la trésorière,

Le bureau approuve le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes au compte administratif de la communauté de communes de Damvillers Spincourt pour le même exercice.

Le compte de gestion du budget général et les affectations seront proposés au vote à l'occasion du prochain conseil communautaire.

2.2 BUDGET ORDURES MENAGERES

Le bureau examine les comptes de gestion du budget ordures ménagères 2017. Le Président informe les membres du bureau que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par la chef de poste de la trésorerie d'Étain Fresnes.

Après vérification, le compte de gestion établi par cette dernière, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion de la trésorière,

Le bureau approuve le compte de gestion du budget ordures ménagères pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes au compte administratif de la communauté de communes de Damvillers Spincourt pour le même exercice.

Le compte de gestion du budget ordures ménagères et les affectations seront proposés au vote à l'occasion du prochain conseil communautaire.

2.3 BUDGET MAISON DE SANTE DE SPINCOURT

Le bureau examine les comptes de gestion du budget maison de santé de Spincourt 2017. Le Président informe les membres du bureau que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par la chef de poste de la trésorerie d'Etain Fresnes.

Après vérification, le compte de gestion établi par cette dernière, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion de la trésorière,

Le bureau approuve le compte de gestion du budget maison de santé de Spincourt pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes au compte administratif de la communauté de communes de Damvillers Spincourt pour le même exercice.

Le compte de gestion du budget maison de santé de Spincourt et les affectations seront proposés au vote à l'occasion du prochain conseil communautaire.

2.4 BUDGET ZA D'ETON

Le bureau examine les comptes de gestion du budget ZA d'Eton 2017. Le Président informe les membres du bureau que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par la chef de poste de la trésorerie d'Etain Fresnes.

Après vérification, le compte de gestion établi par cette dernière, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion de la trésorière,

Le bureau approuve le compte de gestion du budget ZA d'Eton pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes au compte administratif de la communauté de communes de Damvillers Spincourt pour le même exercice.

Le compte de gestion du budget ZA d'Eton et les affectations seront proposés au vote à l'occasion du prochain conseil communautaire.

2.5 BUDGET ZAE DE DAMVILLERS

Le bureau examine les comptes de gestion du budget ZAE de Damvillers 2017. Le Président informe les membres du bureau que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par la chef de poste de la trésorerie d'Etain Fresnes.

Après vérification, le compte de gestion établi par cette dernière, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion de la trésorière,

Le bureau approuve le compte de gestion du budget ZAE de Damvillers pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes au compte administratif de la communauté de communes de Damvillers Spincourt pour le même exercice.

Le compte de gestion du budget ZAE de Damvillers et les affectations seront proposés au vote à l'occasion du prochain conseil communautaire.

3. PROPOSITION D'UNE TARIFICATION JEUNESSE VACANCES HIVER

Le Président indique aux membres du bureau que des activités sont prévues dans le cadre du centre aéré organisé pendant les petites vacances scolaires (automne, hiver, printemps).

Il convient donc de déterminer un tarif de refacturation des prestations aux familles.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence action sociale d'intérêt communautaire, Petite enfance, jeunesse,

Considérant l'organisation d'un centre aéré pendant les vacances scolaires de février,

Considérant les sorties prévues durant cette période,

Considérant la nécessité de refacturer les prestations fournies aux familles,

Le bureau après en avoir délibéré valide la grille tarifaire suivante :

Centre aéré pour les 3-12 ans – du 26 février au 9 mars 2018

	QF ≤ 500 €	500 € < QF ≤ 700 €	700 € < QF et MSA	Autre
La semaine à la journée avec repas et goûter	62,50 €	65 €	70 €	
Journée avec repas et goûter	14 €	15 €	16 €	
½ journée sans repas avec goûter	6 €	7 €	8 €	
Sortie seule ou avec une fréquentation irrégulière				20 €
Péricentre forfait	2,00 €	2,10 €	2,30 €	

Activités pour les 13-17 ans – du 26 février au 2 mars 2018

	QF ≤ 500 €	500 € < QF ≤ 700 €	700 € < QF et MSA
Semaine complète sans repas ni transport	20 €	22 €	24 €
Semaine complète sans repas mais avec transport	40 €	42 €	44 €

Décide de supprimer la réduction de 50 % sur ces tarifs pour les enfants des salariés de la CODECOM.

Le conseil communautaire devra valider cette décision.

4. ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET GENERAL

AFFAIRE N° 2018-02-15-01

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt,

Considérant les éléments du dossier transmis par la trésorerie d'Étain Fresnes,

Le bureau après en avoir délibéré,

Autorise l'admission en non valeur sur le budget général de :

⇒ **Mme MERIAL Nathalie : 1 465,74 € (PV de carence).**

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstention : 0

5. ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET ORDURES MENAGERES

AFFAIRE N° 2018-02-15-02

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence environnement élimination et traitement des ordures ménagères,

Considérant les éléments du dossier transmis par la trésorerie d'Étain Fresnes,

Le bureau après en avoir délibéré,

Autorise l'admission en non valeur sur le budget ordures ménagères de :

⇒ **Mme MERIAL Nathalie : 1 42,80 € (PV de carence).**

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstention : 0

6. ACQUISITION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ARGONNE MEUSE

AFFAIRE N° 2018-02-15-03

Le Président informe les membres du bureau qu'il est nécessaire d'acquérir des bornes d'apport volontaire pour densifier le parc de certaines communes du territoire.

Or, la Communauté de Communes d'Argonne Meuse vient de passer en collecte porte à porte et revend ses anciennes bornes. Il s'agit d'une quarantaine de pièces de collecte des corps creux et corps plats, décomposée en lots de 20 au prix de 3 500 euros le lot, prix départ de la CCAM.

Dans un souci d'économies, il semble donc opportun de racheter les anciennes bornes de la CODECOM d'Argonne Meuse.

Vu les statuts de la CODECOM de Damvillers Spincourt et notamment la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Considérant la nécessité de densifier le parc des points d'apport volontaire des principales communes du territoire intercommunal,

Considérant les tarifs proposés par la CODECOM d'Argonne Meuse (délibération D2017-138- du 16 novembre 2017),

Après en avoir délibéré, le bureau décide d'acquérir 40 points d'apport volontaire au prix de 7 000 euros, hors transport,

Le Président est autorisé à effectuer toute démarche nécessaire à cette affaire, y compris le transport des points d'apport volontaire et à signer tout document s'y rapportant.

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstention : 0

7. COTISATION A INITIATIVE MEUSE

AFFAIRE N° 2018-02-15-04

L'association « Initiative Meuse » a pour objet de soutenir la création d'entreprises en Meuse en octroyant des prêts d'honneur sans intérêt aux créateurs d'entreprises.

Ce dispositif s'appuie sur un très large partenariat institutionnel et privé.

Vu les statuts de la CODECOM de Damvillers Spincourt, et notamment la compétence développement économique,

Après en avoir délibéré le Bureau autorise le versement de la cotisation 2017 à l'association « Initiative Meuse » pour un montant de 320 euros.

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 15
Voix contre : 0
Abstention : 0

8. COTISATION A SMD PEPINIERE D'ENTREPRISES

AFFAIRE N° 2018-02-15-05

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence aménagement de l'espace,

Considérant les prestations que propose SMD pour l'accompagnement des projets de création et reprise d'entreprises sur le territoire,

Après en avoir délibéré, le bureau accepte l'adhésion à SMD pépinières d'entreprises,

Accepte le versement d'une cotisation à hauteur de 1,50 euros par habitant soit 12 616,50 euros pour l'année 2018.

Voix pour : 15
Voix contre : 0
Abstention : 0

9. COTISATION AU CAUE

AFFAIRE N° 2018-02-15-06

Vu les statuts de la CODECOM de Damvillers Spincourt et notamment la compétence politique du logement et du cadre de vie,

Après en avoir délibéré le Bureau autorise le versement de la cotisation 2018 au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement pour un montant de 5 173,20 euros. (0.60 euros X 8 622 habitants).

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 15
Voix contre : 0
Abstention : 0

10. CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA CRECHE « LES CIGOGNES » A DAMVILLERS

Le Président informe les membres du bureau que la concession de service public pour la gestion de la crèche Les Cigognes à Damvillers arrive à son terme au 31 août 2018.

Il convient donc que les élus choisissent entre deux options : gestion intercommunale ou concession de service public.

Le président expose les différents aspects des deux options.

Les conseillers communautaires devront choisir un mode de gestion et autoriser le Président à mener toutes les démarches nécessaires à cette affaire.

11. SUBVENTION A L'OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL

AFFAIRE N° 2018-02-15-07

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté,

Vu la politique communautaire engagée auprès des associations,

Vu la délibération du 9 mars 2017 actant la création d'un office de tourisme intercommunal

Le Bureau, après en avoir délibéré, autorise le versement d'une subvention d'un montant de 3 000 euros à l'office du tourisme intercommunal pour l'année 2017.

Voix pour : 15
Voix contre : 0
Abstention : 0

12. QUESTIONS DIVERSES

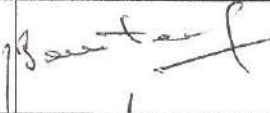
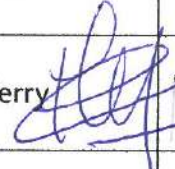
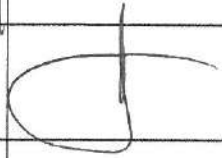
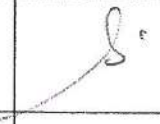

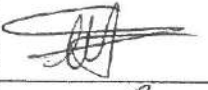







- Le Président informe les membres du bureau que le Département a procédé ce jour au renouvellement de la commission permanente du Conseil Départemental.
- Le Président informe également que la Gendarmerie organise des permanences dans certaines communes. A Arrancy et Spincourt, la permanence aura lieu une fois par semaine. Une permanence est organisée à Damvillers 1 fois toutes les 2 semaines.

- Le Président indique que la procédure de retrait des 18 communes du Damvillois du SIENM est toujours en cours. Les services préfectoraux comptabilisent actuellement les délibérations pour vérifier les conditions de majorité nécessaire. Le conseil communautaire devra cependant désigner des délégués pour la représenter au comité syndical du SIENM lors de la prochaine assemblée générale.
- Le Président informe les membres du bureau qu'il a participé au Conseil départemental de l'Education Nationale, où il a été notamment évoqué l'avenir de la 8^{ème} classe du groupe scolaire de Dommary-Baroncourt. Une solution alternative a été proposée : la 8^{ème} classe serait conservée sous réserve de comptage des effectifs à la rentrée de septembre 2018. En cas d'effectifs insuffisants constatés, le 8^{ème} poste d'enseignant serait converti en « maître + ».
- M. Jacques STALARS indique qu'il a demandé un certain nombre d'informations aux services administratifs du SIPACS, dans le cadre de sa présidence par intérim. Ces informations sont destinées à éclaircir certaines interrogations, formulées à plusieurs reprises lors de réunions du comité syndical et restées à ce jour sans réponse.
- M. Jacques STALARS informe les membres du bureau que le dossier du commerce « MAGMA » de Damvillers avance : plusieurs repreneurs potentiels ont été reçus en entretien et les propositions d'acquisition des murs et du fonds de commerce ont été formulées.
- M. Massimo TRINOLI indique qu'il a rencontré l'association RESADOM, dans le cadre de la réflexion sur la politique jeunesse, et notamment le volet « prévention de la délinquance ».

La séance est levée à 23 H 15.

Ordre du jour :

1. Examen des comptes administratifs.
2. Examen des comptes de gestion.
3. Proposition d'une tarification jeunesse vacances hiver.
4. Admission en non valeur budget général.
5. Admission en non valeur budget ordures ménagères.
6. Acquisition des points d'apport volontaire de la Communauté de Communes d'Argonne Meuse.
7. Cotisation à Initiative Meuse.
8. Cotisation à SMD pépinière d'entreprises.
9. Cotisation au CAUE.
10. Concession de service public pour la gestion de la crèche « Les Cigognes » à Damvillers.
11. Subvention à l'office du tourisme.
12. Questions diverses.

ANTOINE MALICK Jocelyne	Excusée	LAMBERT Jean	Excusé
BOURTEMBOURG Luc		MAZET Thierry 	Excusé
BRELLE François		MISSLER Jean Marie	M. Brelle
COLLIN Bernard	Excusé	MORIN Maurice	
GEORGES Denis		PIERRET Suzanne	
GILLET Roger		SELLIER Hubert	
HAUPTMANN Gérard		SPINELLI Gilles	
HEINTZMANN Nicole		STALARS Jacques	
JACQUE Philippe		TRINOLI Massimo	